

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire . 9 Rue du Maréchal Juin . THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, LETOFFE, RAJAONARIVELO, Mmes OSTER, MONFORT, SMITS, GENERMONT, MM. TASSIN, BEURDELEY, PASTOT, PRUVOT, ALLARD, Mmes DRELA, VANDENBROM, ENGELEN, CUZY, DACQUIN, KONATE-MARTIN, BALITOUT, SALSO GROSSHENNY, MM DAMIEN, COPPIN, POTET, PILORGE, IODICE, FLAMANT, CESCHINI, HAVEZ, SELLIER, LANGLET, BONNARD, BONNETON, TOULLIC, Mmes ZIRRELLI, DAUMAS, BOULEFROY, GRANDJEAN

ETAIENT REPRESENTES : M. RICARD qui avait donné pouvoir à Mme DRELA, Mme FOURE qui avait donné pouvoir à M. IODICE, M. LASCHAMP qui avait donné pouvoir à M. PATRON

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. LEFEVRE, Directeur Général ; Mme LEBOEUF ; Rédacteur Principal, Mme RIVAS, Directrice Financière

Madame Mélanie MONFORT est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 3 novembre dernier.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

I Administration Générale

① Finances

1.1 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Monsieur le Président précise que le Débat d'orientation budgétaire a été conçu sur une prospective 2015/2021 en prenant en compte :

En recettes :

- la baisse de la DGF de 200K" /an à compter de 2015
- la montée en puissance du FPIC
- l'évolution des bases fiscales de l'ordre de + 0.9%/an

En dépenses :

- l'inscription des dépenses d'investissement engagées lors du mandat précédent (desserte industrielle, ZAC de Longueil Annel, bateau, mise en accessibilité du bâtiment CC2V, pôle petite enfance/jeunesse)
- l'inscription de nouvelles opérations (piscine et maison de santé)

Il a été annoncé une baisse drastique de la DGF qui conduit, pour la CC2V, à sa disparition en 2016 soit 650 000.00" en moins sur le budget. L'État, après 2016, pourrait prélever sur la taxe d'habitation et le foncier bâti.

Monsieur le Président montrera son opposition envers les pouvoirs publics. Cette situation va au détriment des services en place et, malheureusement, des décisions difficiles sont à prendre. Une explication aux citoyens sera nécessaire car ils ne vont pas comprendre.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur LEFEVRE pour l'explication du DOB

Projection du DOB (voir annexe)

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire s'il est d'accord, au vu des éléments présentés, d'arrêter le transport à la demande. Il souhaite une décision collective et demande leur avis aux conseillers. Il rappelle qu'il convient de trouver 360 000 euros en 2015.

Le transport à la demande se termine le 31 décembre. Si on souhaite le reconduire, la CC2V sera engagée pour une période de trois ans (Marché Public).

Madame DAUMAS demande combien de personnes l'utilisent.

Elle l'a emprunté dernièrement et pense que c'est un bon service mais des critères pourraient être mis en place pour les personnes qui en ont réellement besoin. Certains l'utilisent alors qu'ils ont un moyen de transport.

Monsieur le Président rappelle que le but de ce dispositif est de véhiculer des personnes qui n'ont pas de moyen de transport ou sont trop âgées pour conduire.

Madame ZIRELLI propose d'augmenter les tarifs ou d'établir un tarif en fonction des ressources.

Monsieur le Président informe qu'une augmentation du tarif de 50 centimes permettrait une économie de 500" .

Monsieur PATRON précise que, suite au désengagement de la sécurité sociale, les personnes n'ont plus la possibilité de prendre de taxis ou de VSL pour aller passer une radio ou autre. Elles se rabattent donc sur ce genre de service.

Il demande si « Oise mobilité » pourrait compléter un peu le dispositif du TAD.

Monsieur LEFEVRE précise que le Conseil Général a un dispositif axé sur les personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Président rappelle qu'il existe également un transport de car régulier que peu de personnes utilisent.

Hélène BALITOUT précise qu'il n'est pas certain que la compétence transport soit conservée par le Conseil Général.

Monsieur LEFEVRE, à la demande des conseillers, donne les tranches d'âges des utilisateurs

- de 0 à 25 ans : 10%
- de 26 à 60 ans : 40%
- Plus 61 : 36%
- Non renseigné 14%

Monsieur le Président passe aux voix l'arrêt du dispositif du transport à la demande

- 27 conseillers sont pour l'arrêt du dispositif
- 8 contre
- 2 abstentions

Monsieur le Président précise que cette décision est contrainte et forcée et découle de la politique de l'État.

En ce qui concerne les accueils de loisirs, la compétence est désormais transférée aux communes (plus de périscolaire le mercredi). Cependant, un engagement ayant été pris avec les parents pour un an, Monsieur le Président pense qu'il faut aller jusqu'au bout de l'année scolaire. Les familles ne peuvent être abandonnées. Il précise que quatre cars sont nécessaires pour transporter 55 enfants.

Le Conseil Communautaire, après un vote à l'unanimité, est d'accord pour garder ce dispositif jusqu'en septembre.

Après discussion, le Conseil Communautaire prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

1.2 Demandes de subventions au Conseil Général pour l'année 2015

Monsieur le Président a appelé ce jour le président du Conseil Général concernant les subventions de la CC2V. Il a demandé à ce que les subventions lui soient envoyées et s'engage à les traiter, à savoir :

1/ Création d'un centre d'entrepreneuriat à Longueil-Annel

2/ Dossier de réalisation et études complémentaires pour la ZAC de Longueil-Annel

3/ Création d'un giratoire lié à la zone d'activités de Longueil-Annel

4/ Travaux d'aménagement (tranche 1) du parc d'activités des Deux Vallées à Longueil-Annel

5/ Travaux de mise en accessibilité du centre administratif de la CC2V

De plus, il est proposé de solliciter une aide financière du Conseil Général pour l'année 2015 pour les projets suivants :

1/ Etude de faisabilité pour la construction d'une piscine

2/ Etude de faisabilité pour l'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Hélène BALITOUT précise qu'elle a alerté le Conseil Général, ce matin, en commission, sur la situation de la CC2V.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire sollicite les demandes de subvention au Conseil Général.

1.3 Indemnité du comptable public pour l'exercice 2014

Monsieur le Président propose d'accorder au comptable public, pour l'exercice 2014, l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, soit 1 212.90 " (brut annuel) et l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 " (brut annuel), soit un total net de 1 258.63 " .

Il précise que les relations avec la perception sont bonnes.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accorde l'indemnité du comptable au taux de 100%.

1.4 Titres irrécouvrables

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un titre émis en 2009 est toujours non recouvré à ce jour, la perception demande donc l'admission en non-valeur.

Il précise que des courriers émis depuis 2012 à différentes adresses Orange sont restés sans réponse.

La recette à admettre en non-valeur est d'un montant de 44.61 " .

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte l'admission de ce titre en non-valeur.

② Ressources Humaines

2.1 Emplois Halte-Garderie Itinérante

Monsieur RAJAONARIVELO informe l'assemblée du devenir des deux personnes travaillant à la halte-garderie itinérante suite à la fermeture du service.

Pour l'éducatrice de Jeunes Enfants : Accompagnement à une reconversion professionnelle puis versement d'une allocation d'aide au retour à l'emploi à compter de février 2015 (environ 75% du salaire sur 2 ans).

Pour l'auxiliaire de puériculture : Contrat de 3 mois au Multi-accueil de Ribécourt-Dreslincourt. Retour dans les effectifs de la CC2V au 1^{er} décembre puis mise à disposition du Centre de Gestion de l'Oise début 2015.

Monsieur LEFEVRE précise que l'objectif est de ne plus avoir ces charges de personnel dans les années à venir. La mise en surnombre coûte cher (150% du salaire la première année).

II - Solidarité et Cohésion

1.1 Permanences écrivain public : revalorisation du coût de la prestation

Monsieur RAJAONARIVELO précise que depuis mars 1997, la Communauté de Communes fait appel à Monsieur BUQUET pour la tenue de permanences dans chaque commune membre.

Il est proposé de reconduire en 2015 les permanences de l'écrivain public et de revaloriser le coût de la prestation en fonction de l'augmentation du coût de la vie : soit 50.15 " (pour information 50,00 " en 2014).

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte la revalorisation du coût de la prestation de l'écrivain public.

Monsieur CESCHINI demande si on dispose de statistiques sur son travail.

Monsieur RAJAONARIVELO précise que les permanences marchent bien dans les grosses communes.

1.2 Portage de repas à domicile : Evolution du dispositif en 2015

Monsieur RAJAONARIVELO informe l'assemblée du départ de Monsieur et Madame WILLOT, responsables de l'association « les Pélicans » à compter de mars 2015. Cela entraîne l'arrêt de l'activité de portage de repas à domicile à partir de cette date. Il serait opportun de réfléchir au devenir du dispositif.

III Environnement

1.1 Modification du règlement intérieur des déchetteries du territoire

Monsieur ALLARD propose d'approuver le règlement intérieur « unique » aux déchetteries du territoire (Thourotte et Ribécourt-Dreslincourt) dont les principales modifications portent sur la mise en place des cartes d'accès et la limite d'apport.

1.2 Modification du circuit de collecte à compter du 1^{er} février 2015

Monsieur ALLARD propose à l'assemblée de modifier le circuit de collecte en février 2015, avant le renouvellement du marché de collecte afin :

- De harmoniser la charge de travail sur la semaine
- De collecter le même jour le bac gris et le bac jaune
- De collecter les jours fériés

Le calendrier de collecte sera déposé dans les communes en début de semaine.

Monsieur le Président informe l'assemblée que cette décision de travailler les jours fériés est en accord avec l'entreprise et les salariés.

Monsieur le Président propose d'organiser une visite au centre de tri de Saint-Just-en-Chaussée pour les nouveaux élus.

1.3 Reconduction d'une demande de subvention pour l'acquisition de matériel pour l'animateur « prévention déchets »

Monsieur ALLARD rappelle que cette demande de subvention a déjà été formulée l'année dernière mais le dossier n'a toujours pas été présenté en commission permanente du Conseil Général.

Il est donc proposé de solliciter à nouveau une subvention auprès du Conseil Général selon le mode de financement ci-après pour l'acquisition de matériel.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire sollicite la reconduction de la subvention au Conseil Général.

V Développement économique

1.1 Desserte Industrielle

1.1.1 Avenants au marché de travaux

Monsieur LETOFFE précise que, compte tenu des différentes problématiques rencontrées sur le projet et plus particulièrement la remontée de la nappe phréatique qui a contraint la Maîtrise d'œuvre à revoir complètement le dispositif de traitement des eaux pluviales et plus spécifiquement le dimensionnement des bassins de rétention, il est proposé un avenant technique et financier pour les 4 lots du marché à savoir :

Lot 1 :	+ 14 738.70 "
Lot 2 :	0 "
Lot 3 :	+ 4 469.41 "
Lot 4 :	- 25 822.95 "
Total:	€ 6 614.84 0

Pour information la desserte sera ouverte mi 2015. La route de Pimprez ne sera pas ouverte avant deux ans car il faut attendre le enfouissement de la ligne haute tension.

1.1.2 Fonds de concours de la commune de Pimprez pour la réalisation de la voirie de raccordement du giratoire G2 à la rue Barski

Monsieur LETOFFE rappelle qu'il avait été convenu en 2013, par délibérations conjointes entre la Communauté de Communes et la Commune de Pimprez, la réalisation de la voirie V5 reliant le giratoire G2 de la desserte industrielle à la rue Barski de Pimprez.

Il est proposé, aujourd'hui, une convention de financement par fonds de concours de cette voirie à raison de 50% du coût HT de l'opération par la commune de Pimprez.

Coût de l'opération : 236 556.00 " HT

Fonds de concours sollicité à la commune de Pimprez : 118 278.00 " HT.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte le fonds de concours pour la réalisation de la voirie de raccordement rue Barski.

1.2 Convention BGE 2015

Monsieur LETOFFE propose de mettre fin, à compter du 1^{er} janvier 2015, à la convention de partenariat avec BGE concernant l'accompagnement des créateurs d'entreprises.

Solenne NOEL et Aurore DUC accompagneront elles-mêmes les créateurs d'entreprises. L'arrêt de ce dispositif permettra une économie de 12 000.00" .

V Habitat cadre de vie

1.1 Mise en place du Service Public d'Efficacité Energétique (Région /ADEME)

Madame GENERMONT explique que la Région Picardie met en place un nouveau dispositif pour accompagner techniquement et financièrement les habitants qui souhaitent engager des travaux de rénovation énergétique.

Ce dispositif se rapporte à un prêt à taux zéro dont les mensualités sont calées sur les économies réalisables après travaux.

Ce dossier a été présenté en commission.

De ce fait, des personnes qui n'ont pas le droit à l'OPAH pourraient bénéficier de ce dispositif

Monsieur BEURDELEY précise que le remboursement sera de 150" / mois selon l'investissement et pourra aller jusqu'à 25 ans.

VI Aménagement territorial & Urbanisme - Voirie

1.1 Mise en Œuvre d'un service commun CC2V pour l'Instruction du droit des sols

Monsieur LANGLET précise que dans le cadre de la loi ALUR, l'État met fin à compter du 1^{er} juillet 2015, à la mise à disposition gratuite de ses services pour l'Instruction du droit des sols aux communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants.

La Communauté de Communes des Deux Vallées propose à ses communes membres, la mise en place d'un service commun qui pourrait fonctionner, la première année, par la mise à disposition à titre gratuit, d'un agent instructeur par la DDT.

Le coût de fonctionnement à l'horizon de la deuxième année avec 1.5 ETP est estimé à 70 000.00" /an.

Monsieur LANGLET informe l'assemblée qu'une réunion est programmée le 15 janvier pour discuter de ce dispositif.

1.2 Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de RIBECOURT DRESLINCOURT

Monsieur LANGLET informe l'assemblée que la commune de Ribécourt-Dreslincourt a souhaité modifier son PLU afin de tenir compte de la nouvelle législation en vigueur (Lois Grenelles et ALUR), de gérer la densification de la commune et sa capacité à répondre aux besoins de ses habitants. La modification porte sur les points suivants :

- Modification de l'article 11 portant réglementation sur les matériaux de toitures et de clôtures
- Modification des articles 6 et 7 concernant l'implantation du bâti sur la parcelle
- L'intégration de la clause de dérogation pour les équipements publics au sein du règlement
- La mise à jour réglementaire liée aux lois Grenelles et ALUR
- La mise à jour des plans suite à des erreurs matérielles
- La modification du zonage sur un secteur de la commune
- La création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- L'annexion des plans des réseaux des eaux pluviales et d'assainissement
- L'intégration du nouveau zonage du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) au plan de servitudes

La Communauté de Communes, consultée pour donner son avis sur cette modification, ne met pas d'observation.

VI Développement durable

1.1 Mise en Œuvre d'un Service Public d'Assainissement non Collectif à SPANC

Monsieur TASSIN précise que la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 oblige la mise en œuvre d'un SPANC pour les communes avant le 31 décembre 2005.

Il propose d'engager une réflexion sur le transfert de la compétence assainissement non collectif des communes à la CC2V.

Le SPANC doit assurer de façon obligatoire le contrôle de toutes les installations d'assainissement non collectif. C'est un budget autonome qui seéquilibre par les redevances reversées par les usagers.

Il invite les communes à se rapprocher de la CC2V.

Monsieur LEFEVRE précise qu'une réunion sera prochainement programmée. A l'heure actuelle aucune commune n'a mis en place de SPANC alors que cela est obligatoire.

Aujourd'hui beaucoup de EPCI reprennent la compétence du non collectif car cela concerne souvent peu d'habitants par commune. La mise en place d'un SPANC est lourde. C'est un budget autonome (budget M49) qui seéquilibre avec les redevances des usagers.

Si les communes souhaitent transférer le SPANC à l'échelle communautaire, elles doivent se faire connaître.

Les études de zonage faites par les communes seront reprises pour connaître le nombre d'habitants à contrôler et un marché (procédure adaptée) serait lancé.

Le contrôle se fait tous les 10 ans à l'exception des ventes immobilières.

Ce service ne devrait rien coûter à la CC2V puisque les redevances financeraient le contrat de prestation.

Monsieur BONNARD demande si cela entraîne une modification des statuts de la CC2V.

La réponse est positive.

VI Tourisme

1.1 L'Oise Verte et Bleue : demande de subvention

Monsieur PASTOT rappelle que la prochaine édition de L'Oise Verte et Bleue aura lieu sur le territoire de la CC2V aux étangs de Le Plessis-Brion les 06 et 07 juin 2015.

Il propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 70% des dépenses prévisionnelles soit 3 500" .

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire sollicite une subvention auprès du Conseil Général.

1.2 Entretien des chemins de randonnée

Monsieur PASTOT explique que les chemins de randonnée de la CC2V sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Ce dispositif a déjà fait l'objet d'une délibération lors du conseil du 19 avril 2011.

Cependant, il convient de compléter la délibération en demandant un engagement de la CC2V pour l'entretien de tous les circuits de randonnées CC2V inscrits au PDIPR.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire y est favorable.

1.3 Demande de subventions des associations

Monsieur PASTOT précise que plusieurs demandes sont à étudier.

Au regard du tableau ci-dessous Il précise que l'association de pêche de Thourotte ne rentre pas dans les sports de haut niveau, cependant il s'agit d'un championnat de France.

Il demande aux membres présents de se positionner

Association	Objet de la demande	Montant demandés	Observations	Montant proposé
Association PECHE COMPETITION THOUROTTE	sport individuel Championnat France 12/13 et 14 sept 2014 à Guernes - Pêche à la Plombée	non précisé		si décision de subvention exceptionnelle et au vu des justificatifs : 82,76 "
Association PECHE COMPETITION THOUROTTE	sport individuel 26/27 et 28 sept 2014 à La Roche Sur Yon - Pêche au moulinet	non précisé		si décision de subvention exceptionnelle et au vu des justificatifs : 147,17 "
Collège Clotaire Baujoin THOUROTTE	Subvention de fonctionnement - Continuité Rencontre en tiers lieu (appariement découlant du jumelage avec l'Allemagne) - Niveau 5ème	500,00 euros	Une subvention de 250,00 euros a été attribuée en février 2014 (demande du collège fait en décembre 2013) - Non associatif	

Monsieur le Président précise que Jeunesse et Sport ne reconnaît pas ce sport de haut niveau. Les joutes ont été longtemps dans ce cas.

Monsieur BONNARD pense qu'il faudrait lever ce critère pour que toutes les associations, lors d'un prochain vote, soient sur un même pied d'égalité.

Le Conseil Communautaire demande à ce que la commission travaille sur ce critère.

En ce qui concerne la demande de subvention du Collège, Monsieur le Président souligne l'implication du Proviseur dans la vie locale.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve l'attribution d'une subvention pour les trois demandes.

VI Questions diverses

Monsieur le Président fait un point sur la réunion qu'il a eue avec le Maire de Pimprez dernièrement.